



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 5 octobre 2015

# Lancement de l'enquête publique relative au projet de Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de la Baie de Bourgneuf du 7 octobre au 9 novembre 2015

Les événements dramatiques survenus lors du passage de la tempête Xynthia en février 2010 et ceux du Var en juin 2010 ont conduit l'État à élaborer un Plan de submersion rapide (PSR) dont l'objectif est d'inciter les territoires concernés par un risque d'inondation ou de submersion marine à bâtir des projets de prévention garantissant la sécurité des personnes. La maîtrise de l'urbanisation et l'adaptation du bâti sur les territoires menacés est l'un des axes du PSR.

Dans ce cadre, l'État a décidé de couvrir d'ici 2015, l'ensemble des communes du littoral disposant de zones submersibles par des Plans de prévention des risques littoraux (PPRL).

Les territoires de la Baie de Bourgneuf figurent sur la liste des PPRL prioritaires établie en février 2011.

Le préfet de la Vendée a ainsi prescrit l'établissement d'un PPRL sur la Baie de Bourgneuf (communes de la Barre de Monts, Beauvoir sur Mer et Bouin) par arrêté du 6 janvier 2011.

Les études menées en concertation avec les collectivités territoriales, les acteurs du territoire et le public ont permis depuis d'élaborer un projet de PPRL.

Le préfet de la Vendée a donc prescrit par arrêté du 2 septembre 2015 l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de PPRL de la Baie de Bourgneuf, qui se déroulera du 7 octobre au 9 novembre 2015 inclus.

La composition de la commission d'enquête est la suivante :

Président	M. Gilbert Costedoat
Membres titulaires	M. Jean-Jacques Le Goff
	M. Jean-Marie Demange
Membres suppléants	M. René Grelier
	M. Jean-Claude Garnier





Le dossier de PPRL soumis à l'enquête, déposé dans chacune des mairies concernées, sera également disponible sur le site Internet des services de l'État : <http://www.vendee.gouv.fr>

Le public peut :

- prendre connaissance du dossier d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie concernée ;
- consigner ses remarques sur le registre ouvert à cet effet en mairie, ou les adresser par écrit, avant la clôture de l'enquête, au siège de la mairie (à l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête).

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie afin de recueillir les observations du public selon le calendrier suivant :

Dates	Mairies	Horaires
Mercredi 7 octobre 2015	Beauvoir sur Mer	9h00-12h00
Vendredi 9 octobre 2015	La Barre de Monts	14h30-17h30
Lundi 12 octobre 2015	Bouin	14h00-17h00
Jeudi 15 octobre 2015	Beauvoir sur Mer	14h00-17h00
Samedi 17 octobre 2015	La Barre de Monts	9h00-12h00
Mardi 20 octobre 2015	Bouin	14h00-17h00
Jeudi 22 octobre 2015	La Barre de Monts	14h30-17h30
Vendredi 23 octobre 2015	Beauvoir sur Mer	9h00-12h00
Samedi 24 octobre 2015	Bouin	9h00-12h00
Lundi 26 octobre 2015	Beauvoir sur Mer	14h00-17h00
Mercredi 28 octobre 2015	La Barre de Monts	9h00-12h00
Mardi 3 novembre 2015	Bouin	14h00-17h00
Jeudi 5 novembre 2015	La Barre de Monts	14h30-17h30
Vendredi 6 novembre 2015	Bouin	14h00-17h00
Lundi 9 novembre 2015	Beauvoir sur Mer	14h00-17h00

Des informations peuvent être demandées auprès de la **Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée**, service eau risques et nature, représentant le préfet de la Vendée, responsable du projet de PPRL.

À l'issue de l'enquête, le président de la commission d'enquête **adressera le registre d'enquête et les documents annexés accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivés au préfet de la Vendée et au Tribunal administratif de Nantes dans le délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.**

Le préfet de la Vendée les transmettra, dès réception, aux communes concernées où ils seront tenus à la disposition du public, pendant un an. Ils seront également accessibles sur le site Internet de l'État : <http://www.vendee.gouv.fr>

**Le préfet de la Vendée est l'autorité compétente pour approuver, par arrêté, le plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de la Baie de Bourgneuf.**

